Charte de sécurité CIRCLE

L'objectif de cette charte est d'instaurer un cadre de sécurité pour tou·tes les participant·es du projet CIRCLE, organisé par la FEDEC pendant le Festival Circa à Auch (FRA).

Elle vise aussi à promouvoir un dialogue entre les étudiant·es, leurs référent·es, les gréeur·ses, les équipes techniques et tous les membres de la FEDEC afin de minimiser les risques et de sensibiliser davantage grâce à une formation et une pratique plus sûres.

Nous invitons tou·tes les participant·es à lire attentivement cette charte. Les recommandations données dans ce document devraient être appliquées pendant toute la semaine à Auch, que ce soit lors des séances d'entraînement, des représentations, à l'internat, ou dans d'autres lieux du festival.

La Charte de sécurité CIRCLE doit être respectée par tous les membres FEDEC impliqués dans le projet, y compris :

- **Les étudiant·es**,
- **Les référent·es** (professeur·es ou autres adultes désigné·es responsables des étudiant·es),
- **Le groupe CIRCLE** (un groupe d'étudiant·es se produisant ensemble aux CIRCLE, qu'iels proviennent d'une même école ou non),
- **Les gréeur·ses CIRCLE** (engagé·es par la FEDEC, iels supervisent l'installation et les opérations de gréement pendant toute la durée du projet, en coopération avec les équipes techniques de Circa),
- **Les équipes techniques de Circa**,
- **L'équipe FEDEC** (employé·es de la FEDEC),
- **Le groupe de travail sur la Sécurité Technique** (expert·es en sécurité technique dans les arts du cirque, désigné·es par le Conseil d'Administration de la FEDEC, et chargé·es de proposer des améliorations et une médiation en cas de conflit).

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne peuvent en être tenues pour responsables.

Cofinancé par l'Union européenne

Partie 1 - Sécurité technique

Pendant leur semaine à Auch, les étudiant·es doivent respecter les principes fondamentaux de sécurité recommandés dans cette charte.

Pour minimiser les risques, les étudiant·es doivent :

Faire preuve de **bon sens** et toujours être en alerte.

Toujours **réduire le facteur risque** à un niveau acceptable.

En cas de doute, **parlez-en à votre référent·e** ou aux gréeur·ses CIRCLE.

Les étudiant·es doivent se produire dans les mêmes conditions de sécurité que lors des répétitions ou de l'entraînement, et sont tenu·es de s'entraîner de manière responsable, sans compromettre leur propre santé et sécurité ni celle des autres.

En cas de doute, d'ambiguïté ou de situation exceptionnelle :

- Les étudiant·es sont responsables **d'informer immédiatement leur référent·e et gréeur·ses CIRCLE de tout problème de sécurité**.
- Si les étudiant·es et leur référent·e ne sont pas d'accord sur un problème de sécurité, **la décision finale reviendra au/à la référent.e**.
- Si le/la référent·e et les gréeur·ses CIRCLE ne sont pas d'accord sur un problème de sécurité, **la décision finale reviendra aux gréeur·ses CIRCLE**.
- Si besoin, **le groupe de travail de la FEDEC sur la sécurité technique peut jouer un rôle de soutien ou de médiation** afin de s'assurer que la performance respecte le principe de minimiser le risque à un niveau acceptable.

Les objets, matériaux et éléments non standards (**par exemple : objets tranchants, feu, pierres...**) **qui augmentent le facteur de risque physique pour les étudiant·s et/ou le public ou qui peuvent endommager l'environnement, ne peuvent être utilisés sans l'autorisation des gréeur·ses CIRCLE et du ou de la référent·e.** Les gréeur·ses CIRCLE peuvent demander aux étudiant·es d'arrêter leur répétition à tout moment pour des raisons de sécurité.

Evaluation des risques

Au cours du processus de planification, de répétition et de présentation de votre projet CIRCLE, vous devez tenir compte des risques spécifiques associés à vos activités.

Une analyse des risques consiste à :

- **Recueillir des informations pertinentes** sur l'activité prévue,
- **Identifier les dangers potentiels,**
- **Évaluer les risques découlant de ces dangers** (estimer la probabilité et la gravité des conséquences et décider si le risque peut être toléré),
- **Planifier des mesures** visant à éliminer ou à réduire les risques,
- **Documenter l'évaluation des risques.**

La FEDEC encourage l'évaluation des risques comme bonne pratique pour minimiser les risques et sensibiliser aux risques spécifiques liés aux particularités d'une représentation. C'est pourquoi tous les groupes CIRCLE doivent procéder à une évaluation des risques de leur propre performance avant leur arrivée sur le lieu.

L'évaluation des risques doit être réalisée en utilisant le modèle dédié que vous trouverez dans le dossier technique CIRCLE. Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour remplir votre évaluation des risques, vous pouvez contacter les gréeur·ses CIRCLE et/ou le groupe de travail de la FEDEC sur la sécurité technique.

Utilisation du matériel de gréage et de sécurité

Tout équipement personnel apporté par les étudiant·es doit être approuvé par les gréeur·ses CIRCLE avant utilisation. Tous les équipements fournis et installés par les gréeur·ses CIRCLE a été certifié en Belgique, à l'exception des structures aériennes, de leurs suspensions et de leurs composants d'arrimage. Il est strictement interdit de retirer ou de modifier tout élément sans consulter les gréeur·ses CIRCLE.

Vérifiez toujours visuellement votre équipement avant de commencer un entraînement ou une représentation. En cas de doute, demandez à votre référent·e ou aux gréeur·ses CIRCLE afin d'obtenir un deuxième avis. Pour en savoir plus sur les inspections de sécurité de base, vous pouvez également consulter **cette vidéo FED-Talk**.

L'utilisation d'un système de traction manuel n'est autorisée qu'aux étudiant·es formé·es à son maniement. L'utilisation d'un harnais de sécurité approprié est nécessaire pour le balancement - trapèze Washington, cloud swing, etc.

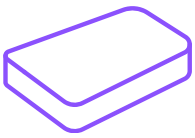

Utilisation des matelas d'atterrissage

Les mouvements de sortie (salto, vrille et saut) à partir d'un agrès de cirque ne doivent être effectués qu'au-dessus d'un tapis de sécurité, quelle que soit la hauteur. Les groupes CIRCLE doivent s'assurer que la configuration du tapis (y compris la hauteur et la surface couverte) est suffisante pour les étudiant·es en cas de chute de l'agrès.

Chaque année, la FEDEC propose différents tapis d'atterrissage qui peuvent être utilisés comme mesure de sécurité pendant les représentations. Si les tapis fournis par la FEDEC ne garantissent pas une sécurité suffisante pour la représentation, les écoles participantes doivent alors adopter des dispositifs appropriés.

Partie 2 - Sécurité physique & santé

Les étudiant·es doivent s'entrainer de manière responsable, sans compromettre leur santé, leur sécurité, et celle des autres.

Les étudiant·es qui prennent des médicaments sur ordonnance (y compris des analgésiques opioïdes et/ou des produits contenant de la codéine) doivent être conscient·es des risques potentiels. L'entraînement peut être dangereux s'iels se sentent somnolent·es, agressif·ves, étourdi·es, nauséeux·ses, pris·es de vertiges ou de tremblements. Avant de participer au projet CIRCLE, iels doivent consulter leur médecin et informer leurs référent·es des médicaments qu'iels prennent.

Procédure d'urgence

Lorsqu'un·e étudiant·e se blesse et a besoin d'une assistance médicale :

1

Informez son ou sa référent·e et/ou un·e des gréeur·ses CIRCLE. Une fois que cette personne responsable se trouve à proximité de la personne blessée, elle seule peut décider d'appeler le 112.

2

Vérifiez si vous pouvez aider l'étudiant·e blessé·e en attendant les secours (par exemple, réconforter, réchauffer, maintenir immobile, appliquer une compresse froide...)**.** Sinon, laissez lui simplement de l'espace.

3

Assurez-vous toujours que la personne blessée soit bien accompagnée à l'hôpital ou chez le médecin, de préférence par son ou sa référent·e, et/ou un·e camarade de son école, et/ou un membre de l'équipe FEDEC. Si ce n'est pas possible, assurez-vous que l'étudiant·e reste en contact avec l'école par téléphone.

Partie 3 - Sécurité émotionelle & sociale

Les étudiant·s et les personnes accompagnantes doivent être conscient·es de leurs propres limites ainsi que de celles des autres, et toujours les respecter. **Le respect doit être garanti pour tou·tes**, quels que soient le genre, l'âge, l'origine sociale ou géographique, ou l'appartenance religieuse ou culturelle.

Aucune forme de harcèlement psychologique ou physique ne sera tolérée. Si les étudiant·es sont témoins ou victimes d'un comportement abusif, iels sont encouragé·es à en informer leur référent·e ou un membre de l'équipe FEDEC.

Sécurité des données personnelles

Lors de la réunion d'accueil des CIRCLE, les étudiant·es signeront un formulaire de consentement pour l'utilisation de leurs droits audiovisuels. Une photographe et une vidéaste professionnelles seront présentes à Circa pour documenter leurs spectacles. Avant de poster des photos et vidéos sur les réseaux sociaux, les étudiant·es doivent s'assurer que leur contenu ne porte pas préjudice au projet CIRCLE, au festival Circa, à leur école ou à un·e autre étudiant·e.